

Département du GERS

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU PAYS D'ARMAGNAC



Pays d'Armagnac

Extrait du registre des Délibérations du Comité
Syndical du 1^{er} juillet 2021

Date de la convocation
21/06/2021

Nombre de délégués	21
Nombre de présents	11
Nombre d'excusés	1
Nombre de procurations	1
Vote	
- POUR	12
- CONTRE	0
- ABSTENTION	0

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le

05/07/2021

Et publication le

05/07/2021

Date d'affichage

05/07/2021

L'an deux mille vingt et un, le premier juillet à 18h00, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle d'honneur de la Mairie d'Eauze sous la présidence de M. Michel GABAS.

Présents : M. BEYRIES Philippe, BROSSARD Frédérique, CAILLAVET Isabelle, DUCLAVE Jean, ESPERON Patricia, GOUANELLE Vincent, GABAS Michel, HAMEL Bernard, LABORDE Martine, MELIET Nicolas, TINTANÉ Isabelle.

Excusé : M. DESJARDINS Lionel.

Procuration : Mme Barbara NETO à M. Michel GABAS.

Absents : BARSACQ Franck, CAMAZZOLA Robert, BOISON Maurice, DUBOS Patrick, DUPRONT Didier, MAURAS Marie-Claude, THIEUX-LOUIT Véronique, TOUHE-RUMEAU Christian

A été nommé **secrétaire de séance** :
M. Vincent GOUANELLE

Délibération N°5 – 01/07/2021 - 8.4

Nature de l'acte : 8.4

Approbation du projet « Mise en place communauté EMAPP » porté par le PETR dans le cadre du volet B

« consolidation des PAT » (mesure 13 du Plan de relance de l'État) du PNA.

Monsieur Le Président rappelle que dans le cadre du volet B « consolidation des PAT » (mesure 13 du Plan de relance de l'État) du PNA, le PETR du Pays d'Armagnac a la possibilité de porter des projets et d'en obtenir le financement selon les conditions posées par ce dispositif.

Premier axe opérationnel du PAT, la restauration collective scolaire du territoire fait l'objet d'une offre de services aux communes proposée depuis octobre 2020 par le Pays d'Armagnac. Cette offre de services a notamment permis d'aider 11 communes, éligibles à la mesure 14 du plan de relance pour l'équipement des petites cantines à déposer un dossier de demande de subvention et d'accompagner 17 agents de restauration collective du territoire sur une formation élaborée en partenariat avec le CNFPT du Gers.

Dans la continuité de cette offre de services sur la restauration scolaire et pour pallier l'isolement des agents de restauration travaillant seuls, le PETR du Pays d'Armagnac propose d'accompagner toutes les communes volontaires, ayant une restauration collective avec production de repas, à la mise en place et en pratique du logiciel gratuit EMAPP. Ce logiciel en ligne gratuit est un outil de conception de menus, conception et échange de recettes et gestion de production en restauration collective. Il permet aux utilisateurs de créer des fiches recettes, d'en calculer le coût et la conformité nutritionnelle et de les échanger avec d'autres professionnels dans un espace de réseau professionnel.

Le logiciel EMAPP, gratuit et libre d'accès, permet d'élaborer des menus tout en respectant les règles nutritionnelles.

EMAPP permet ainsi :

- de répondre aux obligations réglementaires liées à la nutrition (décret n° 2011-1227 et arrêté du 30 septembre 2011 relatifs à la qualité nutritionnelle des repas servis dans le cadre de la restauration scolaire) et pour tout type de restauration collective grâce aux outils suivant : mercuriale, fiches plans alimentaires, menus, fiches techniques ;
- d'aider à l'anticipation des besoins (gestion de la saisonnalité, favoriser l'approvisionnement de proximité grâce aux extractions des besoins en matières premières) ;
- de contrôler les volumes de déchets produits et répondre ainsi au décret du 12 juillet 2011. Grâce au soutien financier de la DRAAF des Pays de la Loire et de l'investissement personnel et bénévole des membres du comité technique, EMAPP est un site pérenne qui demeurera gratuit (y compris les outils en cours de développement). EMAPP est lauréat du trophée régional de l'agriculture durable 2014 (organisé par le Ministère de l'Agriculture).

Le projet prévoit ainsi d'accompagner chaque structure volontaire à la création d'un compte EMAPP, de la guider et de la former à l'utilisation du logiciel et de créer une communauté EMAPP « Pays d'Armagnac » permettant à tous les agents de cantine du territoire d'échanger des recettes et ressources sur un même espace en créant un lien professionnel intercommunal.

Le cout de réalisation du projet est de 6 300 €.

Le président rappelle que le cout de cette opération fait l'objet d'une demande de financement à 100% intégrée au programme d'action du PETR dans le cadre du volet B du PNA/ mesure 13 du Plan de relance de l'État.

Oùï l'exposé du Président, le Comité Syndical, après en avoir délibéré par 12 voix Pour, 0 Contre, 0 Abstention :

- **APPROUVE le projet « Mise en place communauté EMAPP » et la demande de subvention correspondante au volet B du PNA / mesure 13 du plan de relance de l'État.**
- **AUTORISE Monsieur le Président à effectuer toutes les démarches, à prendre toutes les mesures et à signer tous les documents afférents à cette candidature.**

Ainsi fait et délibéré, les jours et mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

**Le Président,
M . Michel GABAS**



A handwritten signature in black ink, appearing to be "M. Gabas".